

Esquisse pour une archéologie de la France coloniale (Viêt Nam, 1860-1945)

Il s'agit de découvrir en quelques traits un domaine de savoir duquel les archéologues se sont tenus éloignés : le passé colonial de la France. À cette abstention, j'entrevois deux raisons. La première tient à la définition courante de l'archéologie, de ses objets et de ses buts, ou plutôt de ses pratiques, puisqu'en la matière, à défaut d'une vision cohérente, ce sont les habitudes professionnelles qui orientent trop souvent les secteurs d'étude¹. La seconde tient à un phénomène conjoncturel beaucoup plus ample, à savoir le désintérêt, jusqu'à une période récente, des Français pour cette part de leur histoire. Ayant entrepris une recherche sur l'architecture française au Viêt Nam, j'ai pu constater, au-delà des bâtiments de Hô Chi Minh-Ville ou de Hanoï, combien les traces de l'ancienne présence coloniale demeurent visibles et combien elles sont virtuellement riches d'enseignement. C'est que notre nation a subi le reflux de la décolonisation et qu'entre les accords de Genève de 1954 qui mirent fin à la guerre d'Indochine et ceux d'Évian qui terminèrent celle d'Algérie en 1962, la France a connu la hantise de la guerre civile, le renversement d'une république et la fondation d'une autre. Dans les années qui suivirent, selon les appartenances, l'évocation de l'ère coloniale se faisait sur les seuls modes du regret ou de la condamnation. L'opinion poussait à d'autres débats. Les historiens, à de rares mais notables exceptions près², s'en allaient explorer des territoires plus conformes aux soucis de l'heure. La France oubliait ses colonies. De manière symptomatique, le musée de la porte Dorée, tout entier dévolu à leur gloire, fut rebaptisé dès 1962 en musée des Arts africains et océaniques. Aujourd'hui, le tabou s'estompe. Encore préfère-t-on, dans certains milieux, parler d'une pudique « France d'outre-mer », les mots ayant vertu d'adoucir les réalités. Depuis 1962, les jeunes Français ont appris à vivre dans des limites strictement hexagonales, ou au mieux européennes. Les taches roses de l'« empire » ont disparu des atlas remis à jour, ce qui est compréhensible, mais aussi des leçons d'histoire, ce qui l'est moins. Or, comme dans la valse des générations la dernière venue a toujours à cœur de contredire la précédente, la curiosité pour l'« héritage » colonial succède désormais au silence³. Au sens propre, nombre de ces jeunes Français montent au grenier des souvenirs rechercher l'ombre d'un grand-père dont la carrière s'est déroulée aux antipodes. Cette sensibilité nouvelle mêle la nostalgie d'une grandeur disparue à une angoisse quant à l'état actuel du pays. La rencontre avec cet autre, qui fut notre prédécesseur, notre ancêtre colon, convaincu de sa « mission civilisatrice », s'opère par le truchement des vestiges architecturaux, vestimentaires et imagiers. En cela se constitue un véritable patrimoine de la France coloniale, dans le sens d'une reconnaissance de notre passé, quel qu'il fut. S'il est hors de question de revendiquer les biens qui appartiennent à des nations désormais souveraines, du moins peut-on se montrer attaché aux liens avec la société française d'autrefois qu'ils représentent⁴.

¹ Il est bien entendu que je me réfère à la définition de l'archéologie telle qu'elle a été approfondie lors des livraisons successives de *RAMAGE*, puis systématiquement exposée par Ph. Bruneau et P.-Y. Balut, *Artistique et archéologie* (Paris, 1997) ici abrégée en *AA*.

² Tel Raoul Girardet, *L'Idée coloniale en France* (La Table ronde, Paris, 1972).

³ Voir par exemple la synthèse de Pierre Pluche et Denise Bouche, *Histoire de la colonisation française*, 2 vol. (Fayard, Paris, 1991).

⁴ Sur l'opposition des « biens » et des « liens », cf P.-Y. Balut, *RAMAGE* n° 2 (1983), p. 215-217

L'archéologie d'une expansion nationale

L'archéologie moderne et contemporaine peut apporter sa contribution à la connaissance des ouvrages qui sont venus accompagner ce mouvement historique. À ce titre, l'archéologie de la France coloniale s'avère l'homologue de l'archéologie de la République, ou de l'archéologie du catholicisme, secteurs qu'elle prolonge et recoupe⁵. Comme pour ces domaines déjà explorés, il s'agit d'apprécier en quoi l'étude des ouvrages, sans valorisation de style, a son rôle à jouer dans la compréhension d'un phénomène social.

Ce dernier, pour l'exprimer largement, a consisté à prendre possession, selon des modalités diverses, d'un territoire étranger, entraînant la rencontre avec un milieu naturel différent et la confrontation avec des cultures autres, le plus souvent réticentes. D'une part, l'organisation de la vie sous des latitudes inhabituelles devrait susciter une nouvelle formulation de l'analyse des fins et des moyens dans la constitution de l'équipement technique. D'autre part, cet équipement se constitua au contact d'usages exotiques. À titre d'exemple, ces deux aspects justifiaient la réunion d'un congrès international d'urbanisme tenu à l'occasion de l'exposition coloniale de 1931⁶. Ainsi, le choix du colonisateur déclina la gamme des possibilités qui s'offraient à lui, de la transposition de ses savoir-faire sans changement à l'adoption intégrale des usages de l'indigène, en passant par un métissage technique ou l'invention de nouveaux outils. Ces phénomènes de confrontation engendrèrent une réalité particulière, qui est justement la réalité coloniale. De même qu'en s'exportant l'équipement technique occidental se trouvait modifié, de même les clivages sociaux se trouvaient redistribués. Tel républicain farouche trouvait à louer l'œuvre des missionnaires « là-bas » alors qu'il exécrait les curés « ici ».

Pour illustration, on peut lire dans un ouvrage édifiant comme il en circulait beaucoup au début du siècle : « Paul Bert, qui laissa en France la réputation d'un ennemi déclaré du Catholicisme, se montra en Extrême-Orient beaucoup plus tolérant, et comprit, comme Mgr Puginier l'avait prévu, que les missionnaires, tout en travaillant au bien spirituel des peuples qu'ils évangélisaient, rendent à la France de notables services »⁷ Sans doute faudrait-il nuancer la belle unité derrière le drapeau, mais on aura compris que la spécificité coloniale déplaçait les barrières qui structuraient à la même époque la société en métropole. De plus, il conviendrait de distinguer entre les différentes colonies et protectorats du Levant, d'Afrique du Nord, d'Afrique Occidentale ou Équatoriale et d'Asie, chacune ayant développé ses caractères propres.

L'art en milieu colonial

Une archéologie du monde colonial, se proposant d'analyser la globalité de l'équipement technique inhérent à l'expansion française au cours des XIXe et XXe siècles, devrait prendre en charge les différentes industries en lesquelles se distribuent les produits de la technique. Ainsi, au premier chef, des industries de l'être : l'alimentation, les vêtements et le logement. S'y ajoutent les industries de la représentation, imagerie et écriture. Les performances observées en ces domaines feront apparaître l'utilité de l'enquête archéologique, pour cette raison que « l'ouvrage n'a pas la même situation sociale que le message auquel s'en tiennent ordinairement les historiens de

⁵ Pour cette raison, cet article s'inspire largement de celui de Ph. Bruneau, « L'archéologie de la République et du catholicisme dans la France du XIXe et du début du XXe siècle », *RAMAGE* n° 3 (1984-1985), p. 13-47.

⁶ *L'Urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, éditions de la revue *Urbanisme*, Paris, 2 vol., 1932-1935.

⁷ R. P. Piolet, *La France au dehors, les missions catholiques au XIXe siècle*, Hatier, Paris, s.d, vol. 2, p. 476. Paul Bert fut le premier résident général de l'Annam-Tonkin en 1886 après avoir été ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Gambetta ; Mgr Puginier était alors évêque de Hanoi.

profession »⁸ Ainsi le « discours » colonial ne recouvre pas entièrement la réalité. Pour s'en tenir à l'architecture, la littérature de l'époque, fortement teintée d'idéologie, insiste sur les caractères pratiques, tel l'aspect fonctionnel d'une école, ou l'organisation rationnelle d'un hôpital ; les journaux saluent l'esthétique de telle église et signalent les prouesses techniques des ingénieurs. Cependant, ces textes éludent le plus souvent les modes de construction, la distribution des bâtiments et les moyens employés pour parvenir aux résultats, que seuls ils commentent. Les archives permettent de combler les inconnues documentaires mais présentent les bâtiments isolément, interdisant une représentation des ensembles. Sous ce rapport, les plans de villes ou de quartiers apportent des indications précieuses, cependant limitées : ils offrent le point de vue des opérateurs sans rendre compte de celui des utilisateurs. Nécessairement fragmentaire, le document écrit ou dessiné supporte l'analyse archéologique basée en premier lieu sur l'autopsie. Outre le charme de découvrir physiquement une ville, cette méthode permet d'éprouver les ensembles, comme le face à face du quartier administratif et de la mission par-delà le Petit Lac, à Hanoi. Les sources écrites remplacent l'autopsie dans le cas d'ouvrages disparus ou simplement projetés et relancent l'observation. Alors le vestige peut être rapporté, de manière affinée, au projet qui le sous-tendait et la carrière de l'ouvrage peut être retracée.

Les difficultés, à l'instar de celles qui guettaient l'archéologie de la République il y a quelques années⁹, ne sont pas minces. Les monuments susceptibles d'intérêt ne se cachent pas au fond des provinces, mais sont disséminés aux quatre coins de la planète. Certains pays, comme l'Algérie, se trouvent dans une situation politique désastreuse, peu propice à l'accueil du curieux de passé colonial. Nombre d'ouvrages ont été détruits : au Viêt Nam, les statues des places publiques ont évidemment été remplacées par des héros plus proches de l'idéal national. Ces embarras de méthode contraignent à établir un échantillonnage, à défaut d'un inventaire exhaustif. De plus, l'ampleur géo-chronologique des phénomènes an cause varie selon les centres d'intérêt : ainsi la colonisation de l'Afrique du Nord débute en 1830, mais les « vieilles colonies » de l'Ancien Régime pourraient apporter leur part d'informations sur la société française d'alors. Les missionnaires précédèrent en bien des lieux la souveraineté nationale. Dès lors, la limite chronologique du phénomène ne peut coïncider avec la date officielle de prise de possession. Enfin, les aires géographiques varient au gré des conquêtes, puis des replis, et ne doivent se circonscrire aux seuls territoires d'outre-mer : sur le sol national subsistent des traces de cette époque, comme les monuments aux morts à la mémoire de « nos protégés » tombés au champ d'honneur.

S'agissant du Viêt Nam, ces difficultés se trouvent contrebalancées par un matériel observable bien conservé et largement documenté par l'écrit et l'image, de sorte que les opérations de relève peuvent être, dans la majorité des cas, menées à bien jusque dans le détail. Et de surcroît la rencontre de deux sociétés restées à peu près imperméables l'une à l'autre avant l'époque coloniale offre un cas exemplaire d'échange d'art. Documentation abondante et présence de deux communautés clairement identifiées permettent à l'archéologue de considérer les phénomènes en jeu avec un confort que ne connaît pas le spécialiste de telle civilisation très ancienne comme c'est le cas, par exemple, de l'archéologie mycénienne.

Manifestations techniques d'une expansion coloniale

À l'image d'une bonne intrigue théâtrale, l'argument de l'archéologie de la France coloniale repose sur un conflit, parfois feutré mais le plus souvent violent, entre deux groupes sociaux : les colonisateurs et les colonisés. Comment cette rencontre se manifeste-t-elle au plan technique ?

⁸ Ph. Bruneau, *op. cit.*, (*supra* n. 5), p. 15.

⁹ *Ibid.*, p. 16.

Le colonisateur, ayant à imaginer de nouvelles manières d'être, confronté à des milieux exotiques, se trouvait dans la nécessité de se doter d'un équipement qui fût à même de répondre à sa situation. En l'occurrence l'imposition de la souveraineté politique française passait aussi par celle de sa technique. Parmi les buts avoués de la colonisation figurait en bonne place la promesse d'apporter à l'indigène les bienfaits de la liberté assortis des lumières du progrès. En toute logique, les initiatives furent donc destructrices de l'ordre rencontré, sur le plan politique comme sur le plan technique. Ainsi s'explique au Viêt Nam la destruction systématique de paillotes, immédiatement après la conquête. Sous prétexte de danger d'incendie, bien réel, le colonisateur entendait bâtir en dur et donner l'image d'une « vraie » ville. Autant que possible, le colonisateur importa ses propres modèles. Mais par nécessité ou par adoption il fit parfois sien l'équipement de son protégé. La majorité des cas observés révèle cependant l'infléchissement de l'équipement au contact du colonisé selon un processus de métissage. Parallèlement, la supériorité technique du colonisateur a souvent fait passer sous silence la résistance du colonisé. La destruction en est aussi la première manifestation : en 1885, lors de la Révolte des lettrés consécutives aux concessions successives de la cour impériale de Huê, impuissante à contenir les exigences françaises, de nombreuses églises furent saccagées. L'idole singulière des Européens était aussi odieuse aux yeux des mandarins que les idoles plurielles l'était au regard des chrétiens. Quand le Tonkin fut pacifié, c'est-à-dire que la force pencha du côté du vainqueur, ces destructions cessèrent. Elles reprirent avec le mouvement d'indépendance et s'attaquèrent essentiellement aux images et aux textes, à savoir aux industries de la représentation. Ainsi les fresques du palais de Justice de Hanoi montrant *La Justice méditative* et *La Justice répressive* ne sont plus visibles, comme la plupart des décors explicitement porteurs de l'idéologie « impérialiste ». Lors d'une compétition entre deux groupes sociaux, destruction et constitution de l'équipement technique sont les deux faces d'un même phénomène. En symétrie des usages du colonisateur, le colonisé s'appropriera les outils occidentaux, tels quels, ou bien en modifiant certains de leurs traits.

Une archéologie de la France coloniale se doit donc de prendre en considération les deux points de vue, celui du colonisateur et celui du colonisé. Au plan technique qui nous intéresse, la confrontation coloniale a suscité un double mouvement que l'on peut qualifier d'« indigénisation » de l'Européen et d'« européanisation » de l'indigène. Je me propose de donner, à travers quelques exemples empruntés pour la plupart à la réalité vietnamienne que je connais mieux, quelques indices de ces phénomènes en me limitant au logement.

Le logement

En analogie au vêtement dans lequel sont dissociables « abri » et « habit », le logement s'analyse en « gîte » et « habitat ». Les caractères d'un ouvrage s'expliquent par l'aménagement de la condition naturelle de l'homme dans un environnement naturel donné, mais aussi par la prise en compte de son être culturel. Comme elle eut à se vêtir, la société coloniale eut à se loger. En réponse à la nature des terrains, aux matériaux qu'elle pouvait en tirer, au climat particulier de telle ou telle colonie, elle modifia sa maison comme elle modifia son costume. Elle ne demeura cependant pas ignorante de la réalité culturelle auprès de laquelle elle s'imposait. Le colon eut à répartir l'espace bâti entre les différents groupes d'utilisateurs, à l'échelle de la ville comme à celle du logement. Ces contraintes combinées engendrèrent un aménagement de l'espace particulier, constitutif de l'identité coloniale.

Je me propose d'indiquer dans les lignes qui suivent comment l'archéologie pourrait prendre en compte ces objets d'une manière systématique. Étant le produit d'un affrontement sociologique et technique, le logement colonial porte les marques de cette rencontre. Les deux groupes en présence s'approprièrent mutuellement leurs ouvrages de manière intégrale, ou bien ils continuèrent à utiliser leurs logements respectifs, ou bien encore ils retinrent de l'équipement de l'autre certains caractères constitutifs. Ces traits pouvaient tenir soit aux emplois attendus (qui loger ?), soit aux procédés mis

en œuvre (comment loger ?). Les croisements de ces données sociologiques d'une part et techniques d'autre part a engendré différentes séries donnant lieu à un classement stylistique, le style étant entendu comme l'ethnisation de la technique¹⁰. Pour cette première tentative j'ai renoncé aux considérations systématiques sur l'utilisation des matériaux qui auraient eu pour conséquence de multiplier les recoupement à analyser.

1. Le style « indigène » : fins et procédés vietnamiens

Dans l'urgence de l'installation, le colonisateur emprunte son logement à la partie adverse. Au Viêt Nam, les militaires s'accommodent des bâtiments locaux, s'appropriant des édifices dévolus à l'armée impériale : « l'angle nord-ouest de la citadelle de Huê, ainsi qu'un ouvrage extérieur appelé Trân-binh-dàih avaient été concédés à la France par le traité du 6 juin 1884. C'était là que se trouvait la garnison française de 400 hommes [...] »¹¹. Les constructions offraient des espaces suffisants pour abriter un nombre important de soldats et avaient l'avantage de se situer sur une position de défense, caractères convenant aussi bien à l'armée de conquête qu'à l'armée vietnamienne. Le phénomène se reproduisit à Hanoi où les entrepôts à riz de la citadelle servirent d'hôpital militaire durant une dizaine d'années, le temps que fût construit l'hôpital de Lanessan. De même, certains services civils occupèrent d'abord des pagodes que l'on aménagea sommairement afin d'abriter les fonctionnaires¹². Aussi réalistes que les militaires et les fonctionnaires, mais plus parcimonieux, des commerçants de Hanoi louèrent dans un premier temps des « compartiments », locaux commerciaux et d'habitation asiatiques tout en profondeur, ouverts en atelier-boutique sur la voie publique.

Tous ces ouvrages adoptés par le colonisateur avaient en commun d'assurer un gîte parfaitement adéquat aux conditions naturelles locales. En tant qu'habitat, ils offraient le minimum souhaité, comme la possibilité de séparer hommes de troupe et officiers. Ces appropriations, toujours envisagées comme provisoires, ressortissent à une instrumentation¹³ du bâti existant, affecté à des usages pour lesquels ils n'avaient pas été prévus. Mais il se rencontre des cas où le bâtisseur français au Viêt Nam dut se conformer strictement à l'habitat indigène : au Tonkin, le statut de protectorat obligea à garder, au moins en façade, l'administration traditionnelle et donc à lui apporter un logement. Ainsi les architectes fonctionnaires firent-ils reproduire des maisons traditionnelles destinées aux mandarins locaux. Toutefois, l'adoption de l'existant comme la construction à l'asiatique pour des occupants vietnamiens demeurèrent tout à fait marginales.

À l'appropriation de l'ouvrage de l'autre fait pendant la conservation par l'indigène de son propre logement. L'équipement précolonial qui échappa aux destructions, temples, palais ou simples maisons de villages, fut entretenu et parfois construit ou reconstruit. Par définition, la majorité de l'habitat vietnamien continua d'obéir aux habitudes architecturales traditionnelles. Ainsi, le style « indigène » rassemble les cas observés où les fins industrielles du bâti préexistent à l'ère coloniale et se trouvent servies par des procédés techniques locaux.

2. Le style « colonial » : fins vietnamiennes, procédés européens.

Pour le colonisateur, le style que je qualifie ici de « colonial » résulte de solutions techniques d'adaptation aux contraintes naturelles. Très vite les colons et les ingénieurs conçoivent le type de la maison coloniale, à même de répondre aux exigences du climat. De larges toitures débordantes protègent des pluies généreuses de la mousson. Contre la chaleur, une galerie circulaire dite

¹⁰ AA, n° 129 ; cf Ph. Bruneau, « Huit propositions sur le style », *RAMAGE* n° 5 (1987), p. 87-106.

¹¹ Nguyễn Thế Anh, *Monarchie et fait colonial au Viêt Nam (1875-1925)*, éditions L'Harmattan, Paris, 1992, p. 104.

¹² Appropriation de pagodes devant servir de bureaux, magasins et logements aux personnels des Travaux publics, entreprise Schræder – 1885 (RST H7 5231, Archives nationales du Viêt Nam, dépôt de Hanoi).

¹³ Sur le sens de ce mot, cf AA, n° 76.

« véranda » assure la régulation thermique des pièces qu'elle entoure. Contre l'humidité, les ouvertures doivent permettre la ventilation des espaces intérieurs, raison pour laquelle le vitrage se trouve proscrit, notamment dans le sud du Viêt Nam. Il est remplacé par un fin grillage qui empêche les insectes de pénétrer. Les éléments constitutifs de la maison coloniale proviennent de l'expérience des migrations européennes : la véranda en est une constante depuis l'installation des Portugais aux Indes, dès la fin du XV^e siècle. Outre une adaptation du gîte, le style colonial répond à une organisation sociale particulière, par exemple en superposant l'espace d'habitation et l'espace de travail. Dans les premiers édifices administratifs de Hanoi, dits « quatre bâtiments », le rez-de-chaussée servait de bureau et l'étage d'habitation. Les plans font apparaître une salle à manger mais on est en peine de trouver une cuisine pour la bonne raison que les repas étaient préparés par les domestiques dans un petit bâtiment à l'extérieur.

Le logement familial du colonisé subit également quelques modifications. Les « compartiments » du quartier des Trente-six rues à Hanoi forment aujourd'hui un remarquable exemple d'habitat urbain asiatique. La maison-tube s'ouvre par une façade de deux à cinq mètres de large et s'enfonce de vingt à soixante mètres en profondeur, perpendiculairement à la rue. Le schéma de cet habitat dériverait du modèle campagnard où se succédaient la salle réservée au repos familial et aux visites, la salle du chef de famille, une cour-jardin, puis les salles d'habitation et de service. Transposé à la ville, ce modèle aurait perdu en largeur, aboutissant à ces façades étroites donnant sur une boutique-atelier. Avec le temps les murs mitoyens largement débordants ont disparu au profit d'un alignement plus systématique, les lourds toits de tuiles pentus et parallèles à la rue, doublés d'auvents, ont cédé le pas à des façades en écran. La majorité de ces maisons date des années 1920-1930 et intègre les apports occidentaux, baies classiques en arcades, corniches et balcons pour les plus anciennes, ornements art-déco mêlés aux motifs traditionnels, puis baies rectangulaires, oculus, voire toits-terrasses à l'imitation des villas modernes de Hanoi.

Ainsi le « style colonial » rassemble les cas observés où les fins industrielles du bâti préexistent à l'ère coloniale et sont servies par des procédés techniques importés.

3. Le style « métis » : fins européennes, procédés vietnamiens

La société coloniale introduisit auprès de ses sujets indigènes des programmes architecturaux inconnus de ces derniers, entre autres l'hôtel de ville, la banque ou le musée. L'observation de l'environnement local conduisit à des aménagements tenant aux conditions climatiques, mais aussi à une recherche d'ordre esthétique. À travers l'« empire » furent semés des édifices proprement français ou occidentaux par leurs fonctions, auxquels on donna une apparence locale. Les différentes manières contribuèrent à distinguer les communautés coloniales. Les architectes empruntèrent tel ou tel thème pour l'adapter à leurs édifices. En Tunisie, le beffroi de l'hôtel de ville de Sfax dessiné par Raphaël Guy se fait minaret, le dôme classique prend un air « arabe », renforcé par les baies aux arcs outrepassés. Au Viêt Nam, à partir des années 1920 se fait jour la préoccupation d'intégrer aux bâtiments des éléments qui se bornent souvent à une imitations de motifs décoratifs. Ainsi la corniche de la Banque de l'Indochine à Saigon s'orne d'acrotères sur le modèle du Naga, serpent mythique sculpté en forme de palmette que l'on retrouve dans les temples khmers. L'investigation archéologique fournit son répertoire à cette tendance de l'art colonial. Pour cette raison, les musées portent la marque d'une réflexion approfondie, mettant en adéquation le contenu des pièces à présenter et leur contenant. À Hanoi, les commanditaires, représentants de la prestigieuse École française d'Extrême-Orient, avaient acquis une bonne connaissance des monuments vietnamiens, dont certains étaient d'ailleurs protégés. Aussi eurent-ils à cœur de collaborer avec l'architecte Ernest Hébrard pour se doter d'un bâtiment qui intégrât les données qu'ils avaient pu relever lors de leurs travaux archéologiques. Les galeries périphériques du musée de Hanoi sont soutenues au moyen de colonnes liées au toit par des consoles, à la façon des éléments porteurs de l'architecture

vietnamienne. Ernest Hébrard qui a théorisé sa pratique prônait à juste titre l'avènement du « style indochinois ».

En symétrie, la désorganisation de la société vietnamienne dans ses fondements traditionnels où la religion jouait un rôle omniprésent suscita des phénomènes aussi inattendus que le caodaïsme. En 1927 l'évêque de la mission de Cochinchine occidentale¹⁴ signale le danger de cette secte qui lui enlève des fidèles. Le caodaïsme fondé par Ngo Van Chieu, un fonctionnaire de l'administration coloniale, réunit sous la tutelle de Cao Daï, créateur de l'univers, des principes confucianistes, des croyances taoïstes, bouddhistes, islamiques, chrétiennes, mais aussi le culte du ciel et des ancêtres, survivances de la primitive religion des Viêts. Confucius, Bouddha, Mahomet et Jésus-Christ en sont logiquement les prophètes tandis que le panthéon rassemble, entre autres, Victor Hugo, Sun Yat-sen, Jeanne d'Arc, Louis Pasteur, Lénine et Winston Churchill. Le temple caodaïste est à l'image de son syncrétisme religieux. Au catholicisme, il emprunte la basilique qui permet de rassembler une assistance nombreuse tournée vers l'autel où l'œil de Cao Daï surplombe les statues des prophètes. Les tours de l'église occidentale prennent l'allure de stûpas, à rebours du beffroi-minaret de l'hôtel de ville de Sfax.

Ainsi, le style « métis » rassemble les cas observés où les fins industrielles du bâti sont importées et sont servies par des procédés techniques locaux.

4. Le style « métropolitain » : fins et procédés européens.

Avant que le style métis se généralisât, le colonisateur imposa ses propres programmes et sa propre manière de faire, sans adaptation stylistique. L'arrivée des administrateurs civils en Indochine correspond à la banalisation du recours à l'architecte professionnel issu de l'école des beaux-arts. Alors que l'ingénieur de la conquête avait tenté dans l'urgence de répondre aux contraintes naturelles, l'architecte du service des bâtiments civils importe son art, sans dérogation. Pour lui, la difficulté réside dans la nécessité de bâtir selon des poncifs parisiens sous un climat tropical. Le territoire se ponctue d'édifices à partir desquels s'exerce le pouvoir, de l'hôtel du gouverneur général à l'hôtel du résident de province. Les bâtiments majeurs reçoivent un soin particulier, entendant signaler la suprématie du colonisateur. Pour ce faire, les acquis métropolitains donnent la mesure, accordant à l'effet produit une importance prépondérante. Il en résulte quelques palais à frontons et colonnades parmi lesquels se range l'hôtel du gouverneur général de Saïgon, aujourd'hui détruit, qui multipliait les espaces de réception et de représentation, ou, également à Saïgon, l'hôtel de ville muni d'un campanile et de sculptures où souffle un vent baroque.

Les missionnaires s'étaient donné pour tâche de diffuser une religion dont la vocation universelle échappait aux autorités indigènes. Pour mener à bien leur projet ils s'étaient intégrés à la vie locale, y compris dans leurs façons de s'alimenter et de se vêtir. Une pagode désaffectée et coiffée d'une croix tenait aisément lieu d'église, suffisamment à même d'accueillir la personne divine et d'abriter l'assemblée des fidèles. Ils opérèrent un changement radical lorsque la souveraineté française fut acquise : en 1877 Saïgon vit s'élever une cathédrale néo-romane en brique, à flèches gothiques, dessinée par l'architecte Jules Bourard, construction directement transposée du renouveau architectural catholique métropolitain.

La présence de l'équipement importé sur son sol par le colonisateur a parfois conduit l'indigène à une appropriation intégrale des bâtiments de son « protecteur ». Ainsi l'installation du gouvernement vietnamien dans l'ancien palais du gouverneur général de l'Indochine au moment de l'indépendance s'avère l'équivalent de l'occupation de la citadelle de Hanoi par l'armée française durant la conquête. Le même édifice répondait à des fins politiques d'intérêts contraires mais identiques quant à

¹⁴ *Comptes rendus des Missions Étrangères*, Paris, 1927, p. 111.

l'exercice du pouvoir. Depuis les bureaux d'où avait rayonné l'administration de l'Union indochinoise s'organisait désormais le Viêt Nam indépendant.

En adoptant la religion catholique les Vietnamiens firent leurs les églises à l'occidentale. Le clergé indochinois qui a remplacé les prêtres français continue à rassembler les catholiques sous les voûtes des édifices néo-gothiques comme à la cathédrale de Hanoi construite par Mgr Puginier en 1887. Le modèle basilical a essaimé au gré des vicissitudes politiques : lors de la partition du pays en 1954, une population estimée à 600 000 catholiques s'est réfugiée au Sud, faisant construire maintes églises comme celles que l'on voit en arrivant à Hô Chi Minh-Ville par l'ancienne route mandarine.

Le logement familial offre également des exemples d'adaptation de son homologue européen, à commencer par des éléments de confort tels que les climatiseurs. Cette intégration ne s'arrête pas aux dispositions tenant au gîte : la villa de l'empereur Bao Dai construite à Dalat à la fin des années 1930 articule les espaces de travail, de réception et de repos tout comme l'aurait souhaité un bourgeois des belles banlieues parisiennes. Les architectes adoptèrent la mode des volumes courbes, du toit-terrasse et des baies circulaires alors en vigueur.

Ainsi, le style « métropolitain » rassemble les cas observés où les fins industrielles du bâti sont importées et sont servies par des procédés techniques également importés.

Dans l'attente d'une archéologie de la France coloniale

Ce développement provisoire sur le logement colonial indique comment la méthode archéologique pourrait en rendre compte dans son ensemble. À défaut d'un inventaire complet qui était exclu ici, du moins j'espère l'avoir fait apercevoir par un échantillonnage d'œuvres analysées selon leurs raisons d'être en corrélation avec les procédés mis en œuvre.

Jusqu'à présent la réalité coloniale semble avoir attiré les seuls historiens. Si les événements politiques sont connus, si les phénomènes économiques commencent à être soupesés et les phénomènes sociaux analysés, la classique opposition entre « vestiges matériels » et « témoignages » écrits a orienté les courants de recherche, en ce domaine comme ailleurs. Pour les périodes récentes, les industries alimentaires et le vêtement restent l'apanage des sociologues et ethnologues selon que les groupes humains pris en considération sont proches ou lointains. L'architecture demeure du ressort des historiens de l'art quand elle est noble, mais vient entre les mains des ethnologues quand l'objet se fait « vernaculaire ». Les images connaissent la même ligne de partage, tableaux de maîtres pour les premiers, art populaire pour les seconds. Quant à l'écriture, elle intéresse d'abord les linguistes. Cependant, l'archéologie qui a pour vocation d'étudier l'ensemble des produits du travail humain se tient en retrait. L'« invention » de l'objet colonial a pourtant une raison d'être plus profonde que la simple curiosité : une large part des monuments observables est susceptible de disparition. Au Viêt Nam, la récente ouverture économique a des conséquences sur l'aménagement urbain et nombre de nouveaux immeubles viennent remplacer les bâtiments d'époque française. Dans cette perspective, leur analyse peut rencontrer l'attachement patrimonial exprimé dans certains milieux vietnamiens. De manière élargie, l'archéologie de la France coloniale entre dans l'actualité des échanges entre l'ancienne puissance dominatrice et les nations que sa politique d'expansion a fait émerger dans leurs expressions contemporaines. Elle contribuera pour sa part à dessiner le visage de l'une, en regard des autres.

Arnauld Le Brusq – Ce texte a d'abord été publié dans la *Revue d'archéologie moderne et d'archéologie générale (RAMAGE)* numéro 13, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1996-1998, p. 65-78.